

Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail – F3SCT

PLACÉE AUPRES DU CENTRE DE GESTION

COMPTES RENDUS DE RÉUNION

Date de la réunion	Mardi 18 mars 2025
Heure début	14h00
Heure fin	14h30
Lieu	Salle de réunion du Centre de Gestion à VOLX

Assistent à cette réunion :

En qualité de représentants du collège « employeurs »

- Mme Caroline BLANCHARD (Conseillère municipale de MOUSTIERS-SAINT-MARIE)
- Mme Anne-Marie CHABAUD (Adjointe au Maire d'ONGLES)
- M. Michel GRAMBERT (Adjoint au Maire de SELONNET, Président de la F3SCT)
- Mme Virginie SOSSI (Conseillère municipale de VILLEMUS)
- M. Pierre POURCIN (Maire de VILLEMUS)

Représentants du collège « employeurs » absents et excusés :

- Mme Sabine DANERI (Adjointe au Maire d'UVERNET-FOURS)
- M. Pierre FISCHER (Maire de MONTFURON)
- M. Gilbert REINAUDO (Maire du BRUSQUET)
- M. Jacques DEPIEDS (Maire de MANE et Président du Centre de Gestion)
- Mme Claire DUFOUR (Maire de REILLANNE)
- Mme Marie-France DULAU (Adjointe au Maire de SELONNET)
- M. Jean-Jacques LACHAMP (Maire de NIBLES)
- M. Bernard LIPERINI (Maire de CASTELLANE)
- M. Stephen PARRAUD (Maire de SAINT-MAIME)

En qualité de représentants du collège « employés »

- Mme Carole BARATTA (représentante CFDT – titulaire – Commune de RIEZ)
- Mme Marinette FERRANDO (représentante CGT – titulaire – Commune de LA PALUD-SUR-VERDON)
- Mme Laura VINAI (représentante CGT – titulaire – Syndicat Mixte ASSE BLEONE)
- M. Cyrille SENES (représentant CGT – titulaire – SYDEVOM 04)
- Mme Florence LEFEBVRE (représentante CGT – suppléante – Commune de PEIPIN)
- Mme Laure DUSCHENE-BRAJON (représentante CGT – suppléante – CCAS de VOLX)
- Mme Elodie CHAILLAN (représentante FO – titulaire – CC Haute-Provence – Pays de Banon)

Représentants du collège « employés » absents et excusés :

- M. Vincent ALLEGRE (représentant CFDT – titulaire – Commune de PEIPIN)
- Mme Monique PASCAL (représentante CFDT – suppléante – Commune de BANON)
- M. Hocine BELAID (représentant CFDT – suppléant – Commune de RIEZ)
- Mme Delphine GAUDEL (représentante CGT – suppléante – Commune de SAINT-PONS)
- Mme Ghislaine COULOMBEL (représentante FO – titulaire – Commune des MEES)
- Mme Florence CARLIER (représentante FO – suppléante – Commune de VOLX)
- M. Jean-Baptiste TILLI (représentant FO – suppléant – Commune de REILLANNE)

Également présent à la réunion :

- M. Stéphane MODICA (Conseiller de Prévention – CDG 04)
- M. Jérôme ALBUCHER (Responsable de la mission Hygiène et Sécurité au travail/ACFI – CDG 04)

Préambule

La Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) placée auprès du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence (CDG04) est réunie, mardi 18 mars 2025, dans la salle de réunion du CDG04 à VOLX.

M. Michel GRAMBERT (Président de la F3SCT) procède à l'appel.

Le quorum est atteint.

La réunion est ouverte à 14h00.

1- Approbation du compte rendu de la réunion de la F3SCT du 20 février 2025

M. GRAMBERT soumet, pour avis des membres de l'instance, le compte rendu de la dernière séance.

Il est adopté à l'unanimité par les membres présents.

2- Document Unique

La Mairie de XXXXXXXXX présente la création de son document unique d'évaluation des risques professionnels et de son programme annuel de prévention pour l'année 2025.

M. GRAMBERT donne la parole à M. MODICA.

La Mairie de XXXXXXXXX a sollicité la mission Hygiène et Sécurité au travail du CDG04 pour l'accompagner dans cette démarche de prévention.

M. MODICA a travaillé en lien avec la secrétaire de Mairie pour la partie administrative, et avec M. le Maire pour la partie technique.

De ce travail est ressorti un programme annuel de prévention conséquent.

Mme VINAI demande si cette collectivité a procédé à la désignation d'un(e) Assistant(e) de Prévention.

M. MODICA répond qu'il n'y a pas d'agent désigné à ce jour pour exercer cette mission au sein de la collectivité.

M. GRAMBERT propose de rappeler cette obligation réglementaire dans la partie commentaire du procès-verbal de l'avis de la F3SCT relatif au Document Unique qui sera adressé à la collectivité à l'issue de cette réunion.

Après cette présentation et ces échanges, M. GRAMBERT soumet, pour avis des membres de la F3SCT, le document unique d'évaluation des risques professionnels de la Mairie de XXXXXXXXX et le programme annuel de prévention associé.

Les membres de la F3SCT émettent un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

La Mairie de XXXXXX-XXXXX présente son document unique d'évaluation des risques professionnels et son programme annuel de prévention pour la période 2025/2026.

M. GRAMBERT donne la parole à M. MODICA.

M. MODICA précise que cette collectivité a également réalisé l'évaluation des risques professionnels et sa transcription dans un Document Unique avec l'aide de la mission Hygiène et Sécurité au travail du CDG04. Il s'agit d'une très petite collectivité avec seulement un agent administratif à mi-temps.

M. MODICA a travaillé en lien avec M. le Maire et la secrétaire de Mairie. De ce travail est ressorti un programme annuel de prévention pour l'amélioration des conditions de travail de l'agent en Mairie.

Après cette présentation, M. GRAMBERT soumet, pour avis des membres de la F3SCT, le document unique d'évaluation des risques professionnels de la Mairie de XXXXXX-XXXXXX et le programme annuel de prévention associé.

Les membres de la F3SCT émettent un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

3- Formation des représentants du personnel

Suite à la dernière réunion de la F3SCT, M. ALBUCHER a envoyé un courriel le 27 février 2025 à l'ensemble des représentants du personnel siégeant à la F3SCT placée auprès du CDG04

Ce courriel comportait la liste des agents n'ayant pas encore bénéficié de la formation de 5 jours, rappelait l'effectif minimum de 10 agents demandé par le CNFPT pour maintenir l'organisation de cette formation, et demandait une réponse de chaque syndicat pour la réunion de ce jour quant à la présence à cette formation des agents listés.

M. GRAMBERT interroge alors les représentants du personnel présents.

La CGT confirme l'engagement de ses 4 représentants du personnel restant à former pour participer à la formation qui sera organisée.

La CFDT et FO ne sont pas en mesure d'apporter des réponses définitives à ce jour.

Aussi, M. GRAMBERT propose d'aborder de nouveau cette question lors de la prochaine réunion de l'instance.

4- Analyse de l'accident de service de XXXXXXXXXX

M. GRAMBERT rappelle que suite à la dernière réunion de la F3SCT, il avait été décidé de maintenir à la date du 14 mars 2025 l'analyse de l'accident de service survenu à la Mairie de XXXXXXXXXX.

Comme convenu, M. ALBUCHER a informé la collectivité de cette décision par courriel en date du 21 février 2025.

M. GRAMBERT donne la parole à M. ALBUCHER pour relater les échanges qui ont suivi ce courriel.

M. ALBUCHER explique que la collectivité a répondu par un courriel en date du 25 février 2025 pour réitérer sa demande de report en motivant sa demande : un témoin de l'accident ne sera pas présent le 14 mars 2025 et M. le Maire de XXXXXXXXXX souhaite sa présence lors de l'intervention de la délégation.

Aussi, après avoir transféré cette demande à l'ensemble des membres de la délégation et après avoir recueilli leur accord pour un nouveau report, ainsi que leurs disponibilités, la date du 28 avril est arrêtée pour la réalisation de l'analyse de l'accident.

M. ALBUCHER propose cette date à la collectivité par un courriel en date du 28 février 2025.

La collectivité confirme, par un courriel en date du 4 mars 2025, la présence à cette date de tous les acteurs nécessaires au bon déroulement de l'analyse.

M. GRAMBERT conclue en rappelant que l'intervention de la délégation de la F3SCT à la Mairie de XXXXXXXXXX se fera donc le lundi 28 avril 2025 de 10h00 à 12h00.

5- Questions diverses

M. GRAMBERT propose un suivi des questions qui ont été soulevées lors de la précédente réunion :

- Le 21 février 2025, M. ALBUCHER a adressé un courriel à l'ensemble des collectivités et établissements du département pour un rappel sur l'existence du dispositif MNT Psy. Les représentants du personnel de la F3SCT placée auprès du CDG04 ont également été destinataires de ce courriel. L'affiche et le flyer MNT Psy étaient en pièces jointes pour permettre aux collectivités et établissements de communiquer auprès de leurs agents

- Un courrier, signé par M. GRAMBERT en tant que Président de la F3SCT placée auprès du CDG04, a été adressé par courriel le 24 février 2025 aux employeurs publics territoriaux de moins de 50 agents.

Ce courrier est un rappel sur la réglementation qui prévoit que la F3SCT soit saisie pour :

- Avis sur l'élaboration et la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels ;
- Avis, chaque année, sur le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Aussi, conformément aux 2 points précédents, il est demandé aux employeurs publics territoriaux de moins de 50 agents de transmettre ces éléments, chaque année, pour avis de la F3SCT placée auprès du CDG04.

- La DGS du XXXXXXXX XX a apporté une réponse quant à l'existence d'un (ou plusieurs) protocole(s) de sécurité pour les opérations de déchargement effectuées au quai de XXXX. Ils ont été réalisés et mis à jour par l'Assistant de Prévention avant son départ de la structure. Ils concernent deux EPCI utilisateurs de ce quai. Elle doit les transmettre dès que possible à M. ALBUCHER pour information aux membres de la F3SCT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h30.

La prochaine réunion de la F3SCT est programmée le jeudi 17 avril 2025 ou le jeudi 15 mai 2025 selon les points à inscrire à l'ordre du jour.

M. Michel GRAMBERT <i>Président de la F3SCT</i>	Mme Elodie CHAILLAN <i>Secrétaire de la F3SCT</i>
	